



## La permanence

publié le 03/03/2008 - mis à jour le 20/03/2015

C'est un lieu permettant aux élèves de travailler en cas d'absence de leur professeur.

Comme tout lieu d'éducation, celui-ci est encadré par un règlement :

- ▶ Les élèves doivent se ranger devant la salle, laisser sortir leurs camarades avant de rentrer.
- ▶ Seul le chuchotement est autorisé.
- ▶ Les élèves doivent s'installer dans le calme.
- ▶ Ils doivent lever la main pour se déplacer et poser une question.
- ▶ L'agenda ne doit être sorti que pour y regarder le travail.
- ▶ Tout échange de "petits mots" est interdit.
- ▶ Le chewing-gum est interdit.
- ▶ Les élèves doivent toujours amener du travail à faire.
- ▶ Ils doivent respecter le matériel.
- ▶ Ils doivent ramasser les papiers et remettre correctement leurs chaises avant de quitter la salle.